



**COMPTE - RENDU
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 26 mars 2019 à 18H30**

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27

26 Présents :

Joffrey LEON - Thierry AGNEL - Reynald BUZITH - Claude MESANGE - Claudine AGNEL – Agnès ROY - Michel ALCARAZ - Laure DUBAR - Paule CHANTREUIL – Michèle CATZ - Gérard PERONI - Jacques NOE - Didier CHAMP- Laurence ROURE- Manon FERRER – Philippe COGNETTI - Fabienne GRAVIL - Gilles FERRANDIZ - Florence GONZALEZ - Christian PLESSARD - Claudette GRIMAL - Roselyne D'ANNA FENEYROL - Didier JAMMY - Jean-Louis ETTINGER – Eddie COLLIN - Stéphanie PIEYRE

1 Procuration :

Geneviève ROUSSEAU à Gérard PERONI

Ouverture de la séance à 18 heures 31. Condition de quorum remplie.

I - Désignation de la secrétaire de séance :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DESIGNE** Madame Agnès ROY comme secrétaire de séance parmi ses membres.

II - Approbation du procès-verbal de la séance du 05 mars 2019

Monsieur le Maire, soumet à l'approbation du Conseil Municipal le procès-verbal de la séance du 05 mars 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 05 mars 2019.

Ordre du jour :

Point n°1 – Modification délibération 92/2018 - Etude dirigée

Il est rappelé au Conseil Municipal, qu'une première délibération (DE92/2018) du 06 novembre 2018 a été prise concernant les heures d'études menées par les enseignants. Sur demande de la trésorerie il convient de modifier le terme « études surveillées » ou « dirigées » en « heures d'enseignement » et, de qualifier le statut de l'enseignant en Professeur des écoles de classe normale, en lieu et place de la qualification « hors classe ».

M. le Maire propose donc de fixer le montant de la rémunération des enseignants sur la base du dernier décret en vigueur :

Statut de l'enseignant	Taux maximum 2019
Professeur des écoles classe normale exerçant ou non des fonctions de directeur d'école	24,82 €/h

Les autres montants étant disponibles dans le décret.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** le montant de la rémunération des enseignants selon les conditions exposées.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les décisions nécessaires à l'exécution de la délibération tant sur le paiement des heures que l'encaissement du service.

Point n°2 - Approbation du projet de subventions auprès du Syndicat Mixte d'Electricité du Gard (SMEG) rue de la Caille / réseau Télécom

Il est rappelé au Conseil Municipal, qu'une première délibération (DE04/2019) en date du 31 janvier 2019 a été prise concernant l'enfouissement des réseaux électriques de la rue de la Caille.

Dans le cadre du développement de l'urbanisme de la rue de la Caille, la commune souhaite réaliser des travaux d'enfouissement sur le réseau Télécom.

Conformément à ses statuts et aux règlements en vigueur, le Syndicat Mixte d'Electricité du Gard réalise des travaux électriques et d'éclairage public sur le territoire des communes adhérentes qui ont transféré leur maîtrise d'ouvrage de leurs travaux d'électricité ou de leurs travaux d'investissement sur le réseau d'éclairage public.

Le syndicat réalise les travaux aux conditions fixées dans l'Etat Financier Estimatif (EFE).



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **Approuve** le projet dont le montant s'élève à **8 508,35 € HT** soit **10 210,02 € TTC**, dont le périmètre est défini dans le dossier d'avant-projet annexé à la présente note, ainsi que l'Etat Financier Estimatif, et demande son inscription au programme d'investissement syndical pour l'année à venir.
- **Demande** les aides qu'il est possible d'obtenir auprès d'autres organismes

- **Verse** sa participation en deux acomptes comme indiqué dans l'Etat Financier Estimatif ou au Bilan Financier Prévisionnel :

- le premier acompte au moment de la commande des travaux.
- le second acompte et solde à la réception des travaux.

- **Prend note** qu'à la réception des travaux le syndicat établira l'état de solde des travaux, et calculera à ce moment la participation définitive de la collectivité sur la base des dépenses réalisées.

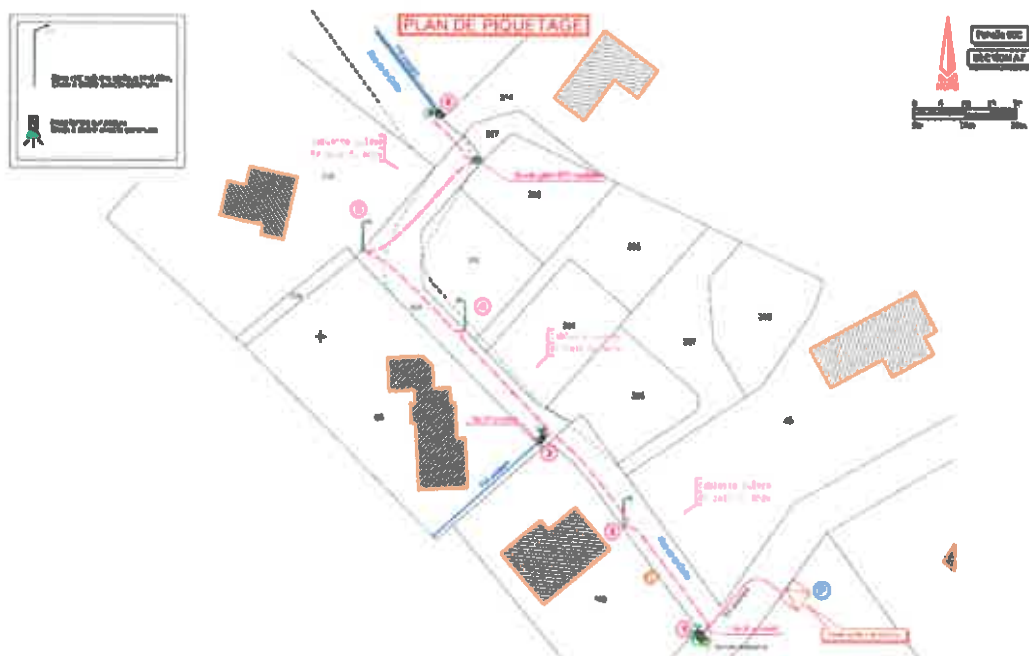
Point n°3 – Approbation du projet de subventions auprès du Syndicat Mixte d'Electricité du Gard (SMEG) rue de la Caille / éclairage public

Il est rappelé au Conseil Municipal, qu'une première délibération (DE04/2019) en date du 31 janvier 2019 a été prise concernant l'enfouissement des réseaux électriques rue de la Caille.

Dans le cadre du développement de l'urbanisme de la rue de la Caille, la commune souhaite réhabiliter et enfouir le réseau d'éclairage public.

Le syndicat réalise les travaux aux conditions fixées dans l'Etat Financier Estimatif (EFE).

Dans le cas où le projet serait abandonné à la demande de monsieur le Maire, la commune s'engage à prendre en charge les frais d'étude qui s'élève approximativement à 351,12 €.



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **Approuve** le projet dont le montant s'élève à 20 430,57 € HT soit 24 516,68 € TTC, dont le périmètre est défini dans le dossier d'avant-projet annexé à la présente note, ainsi que l'Etat Financier Estimatif, et demande son inscription au programme d'investissement syndical pour l'année à venir.
- **Demande** les aides qu'il est possible d'obtenir auprès d'autres organismes
- **Verse** sa participation en deux acomptes comme indiqué dans l'Etat Financier Estimatif ou au Bilan Financier Prévisionnel :

- le premier acompte au moment de la commande des travaux.
 - le second acompte et solde à la réception des travaux.
- Prend note qu'à la réception des travaux le syndicat établira l'état de solde des travaux, et calculera à ce moment la participation définitive de la collectivité sur la base des dépenses réalisées.

Point n°4 – Désignation du correspondant patrimoine auprès du PETR Vidourle-Camargue

Monsieur le Maire procède à l'appel des candidatures en séance ; est candidate : Madame Agnès ROY.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés :

- DECIDE de désigner le correspondant patrimoine à main levée, conformément à l'article L. 2121-21 de Code Général des Collectivités Territoriales ;
- DESIGNER Madame Agnès ROY, 5^{ème} adjoint délégué au Personnel Municipal, correspondant patrimoine de la ville de Uchaud auprès du PETR Vidourle - Camargue.

Point n°5 – Annule et remplace la délibération N°DE99/2015 - Redevance d'Occupation du Domaine Public Communal – tarifs

Monsieur le Maire propose d'annuler et remplacer la délibération N°DE99/2015 avec un tarif plus adapté aux commerçants de la commune.

NATURE DE L'OCCUPATION	OBJET	MODALITE	TARIF
SOL	MANIFESTATIONS PONCTUELLES : fête de la musique, 14 juillet, fête votive		
	Manèges	Forfait manifestation	125,00 €
	Stands confiserie, boissons < 6m2	Forfait manifestation	100,00 €
	Stand occasionnel	Forfait jour	30,00 €
	Stand de restauration	Forfait manifestation	200,00 €
	CIRQUE		
	Petit cirque < 100 places	Forfait/ jour	10,00 €
	Cirque moyen de 100 à 299 places	Forfait/ jour	25,00 €
	Grand cirque > 300 places	Forfait/ jour	50,00 €
	STATIONNEMENT		
	COMMERCES AMBULANTS DIVERS		
	Véhicules commerciaux de vente (autres que produits alimentaires) sur place fixe hors marché hebdomadaire	Forfait / journée	20,00 €

	Véhicules commerciaux de vente de denrées alimentaires (camion pizzas) sur place fixe	Forfait ½ journée	10,00 €
	Marché hebdomadaire, aux fleurs, du terroir, de l'artisanat ou de Noël	Le ml/jour	1,00 €
Dépôt de garantie	Cirque-Spectacles forains dépôt de chèque – réglementé par une convention)	Forfait	300,00 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées :

5 ABSTENTIONS : Roselyne D'ANNA FENEYROL - Didier JAMMY - Jean-Louis ETTINGER - Eddie COLLIN - Claudette GRIMAL

- **FIXE** les redevances d'occupation du domaine public communal énumérées ci-dessus ;
- **DIT** que les recettes constatées seront inscrites au chapitre 70, article 70323 du budget général ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les arrêtés nécessaires pour application, au plus tôt à la date de transmission de la délibération au contrôle de légalité.

Point n°6 – Budget principal M14 - Compte de gestion 2018

Le compte de gestion se résume ainsi :

Montant en €	Recettes 2018	Dépenses 2018	Solde 2018	Résultat N-1	Résultat de clôture 2018
Investissement	1 424 345,80	512 985,44	911 360,36	-371 653,52	539 706,84
Fonctionnement	3 913 975,79	3 190 642,90	723 332,89	65 093,61*	788 426,50

*65 093,61€ = Résultat 2017 de 490 093,61 € déduction faite de 425 000 € affectés en investissement

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **STATUE** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018, et sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette délibération.

Point n°7 – Budget principal M14 - Compte administratif 2018

CONSIDERANT le rapport favorable de la commission des finances dans sa séance du 19 mars 2019,

L'exécution comptable du Budget Primitif 2018 et des décisions modificatives de l'exercice 2018 se résume ainsi :

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	3 190 642,90	G	3 913 975,79
	Section d'investissement	B	512 985,44	H	1 424 345,80
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE 2017	Report en section de fonctionnement (002)	C	(si déficit)	I	85 093,61 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	371 653,82 (si déficit)	J	(si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D		= G+H+I+J	
		4 075 282,16		5 403 415,20	
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2019 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	225 581,49	L	5 000 00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2019	= E+F		= K+L	
		225 581,49		5 000,00	
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E		= G+I+K	
	Section d'investissement	= B+D+F		= H+J+L	
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F		= G+H+I+J+K+L	
		3 190 642,90		3 979 069,40	
		1 110 220,75		1 429 345,80	
		4 300 863,65		5 408 415,20	

VU la délibération DE 15/2019 ayant désigné le président de séance, le Maire se retire afin de laisser le Conseil l'examiner hors sa présence.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à la majorité :

21 POUR : Thierry AGNEL - Reynald BUZITH - Claude MESANGE - Claudine AGNEL – Agnès ROY - Michel ALCARAZ - Laure DUBAR - Paule CHANTREUIL – Michèle CATZ - Gérard PERONI - Jacques NOE - Didier CHAMP- Laurence ROURE- Manon FERRER – Philippe COGNETTI - Fabienne GRAVIL - Gilles FERRANDIZ - Florence GONZALEZ - Christian PLESSARD - Stéphanie PIEYRE – Geneviève ROUSSEAU

5 CONTRE : Claudette GRIMAL - Roselyne D'ANNA FENEYROL - Didier JAMMY - Jean-Louis ETTINGER – Eddie COLLIN

- PREND ACTE de la présentation du Compte Administratif de l'exercice 2018,
- APPROUVE les résultats de l'exercice et le compte administratif 2018,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette délibération.

Point n°8 – Budget principal M14 - Affectation du résultat de l'exercice 2018

Il est proposé d'exécuter l'affectation de résultat de la manière suivante :

- 539 706,84 € en recettes d'investissement au R001 « excédent d'investissement reporté »,
- 688 426,50 € en recettes d'investissement au R1068 « excédent capitalisé »,
- 100 000 € en recettes de fonctionnement au R002 « Excédent de fonctionnement reporté ».

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à la majorité :

22 POUR : Joffrey LEON - Thierry AGNEL - Reynald BUZITH - Claude MESANGE - Claudine AGNEL – Agnès ROY - Michel ALCARAZ - Laure DUBAR - Paule CHANTREUIL – Michèle CATZ - Gérard PERONI - Jacques NOE - Didier CHAMP- Laurence ROURE- Manon FERRER – Philippe COGNETTI - Fabienne GRAVIL - Gilles FERRANDIZ - Florence GONZALEZ - Christian PLESSARD - Stéphanie PIEYRE

5 CONTRE : Claudette GRIMAL - Roselyne D'ANNA FENEYROL - Didier JAMMY - Jean-Louis ETTINGER – Eddie COLLIN

Point n°9 – Budget Eau & Assainissement M49 - Compte de gestion 2018

Le compte de gestion se résume ainsi :

	Recettes 2018	Dépenses 2018	Solde 2018	Résultat N-1	Résultat de clôture 2018
Investissement	261 156,22	1 321,60	259 834,62	451 136,29	710 970,91
Fonctionnement	324 915,36	166 971,86	157 943,50	169 612,92*	327 556,42
			SOLDE D'EXECUTION GLOBAL		1 038 527,33

Résultat 2017 =319 612,92€ -150 000€ affectés en investissement =169 612,92

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **STATUE** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018, et sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part,
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à cette délibération.

Point n°10 – Budget Eau & Assainissement M49 - Compte administratif 2018

L'exécution comptable du Budget Primitif 2018 et des décisions modificatives de l'exercice 2018 se résume ainsi* :

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 100 871,80	G 324 818,30	G-A 167 949,80
	Section d'investissement <small>(y compris les comptes 1069 et 1083)</small>	B 1 321,60	H 201 186,22	H-B 288 834,82

REPORTS DE L'EXERCICE 2017	Report en section d'exploitation (002)	C <small>(si déficit)</small>	I 168 012,92 <small>(si excédent)</small>
	Report en section d'investissement (001)	D <small>(si déficit)</small>	J 481 130,28 <small>(si excédent)</small>

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+D 168 293,40	Q= G+H+J 1 206 820,79	=Q-P 1 038 527,39

RESTES A REALISER A REPORTER EN 2019 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 1 733,35	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2019	= E+F 1 733,35	= K+L 0,00

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 100 871,80	= G+K 484 828,28	327 856,42
	Section d'investissement	= B+D+F 3 054,95	= H+L 712 292,51	708 237,56
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 170 826,81	= G+H+I+J+K+L 1 206 820,79	1 038 793,98

(1) Indiquer le signe - si les dépenses sont supérieures aux recettes, et + si les recettes sont supérieures aux dépenses

**Le rapporteur précise que l'exécution budgétaire du compte administratif 2018 est en tout point conforme au compte de gestion 2018 dressé par le comptable public.*

VU la délibération DE 15/2019 ayant désigné le président de séance, le Maire se retire afin de laisser le Conseil l'examiner hors sa présence.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à la majorité :

21 POUR : Thierry AGNEL - Reynald BUZITH - Claude MESANGE - Claudine AGNEL - Agnès ROY - Michel ALCARAZ - Laure DUBAR - Paule CHANTREUIL - Michèle CATZ - Gérard PERONI - Jacques NOE - Didier CHAMP- Laurence ROURE- Manon FERRER - Philippe COGNETTI - Fabienne GRAVIL - Gilles FERRANDIZ - Florence GONZALEZ - Christian PLESSARD - Stéphanie PIEYRE - Geneviève ROUSSEAU.

5 CONTRE : Claudette GRIMAL - Roselyne D'ANNA FENEYROL - Didier JAMMY - Jean-Louis ETTINGER - Eddie COLLIN

- PREND ACTE de la présentation du Compte Administratif de l'exercice 2018,
- APPROUVE les résultats de l'exercice et le compte administratif 2018,
- AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à cette délibération.

Point n°11 – Budget Eau & Assainissement M49 – Affectation du résultat de l'exercice 2018

Il est proposé d'exécuter l'affectation de résultat de la manière suivante :

- 710 970,91€ en recettes d'investissement en R001 "solde d'investissement reporté",
- 150 000 € en recettes d'investissement au Compte 1068 "excédent capitalisé",
- 177 556,42 € en recettes de fonctionnement reporté R002.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à la majorité :

22 POUR : Joffrey LEON - Thierry AGNEL - Reynald BUZITH - Claude MESANGE - Claudine AGNEL – Agnès ROY - Michel ALCARAZ - Laure DUBAR - Paule CHANTREUIL – Michèle CATZ - Gérard PERONI - Jacques NOE - Didier CHAMP- Laurence ROURE- Manon FERRER – Philippe COGNETTI - Fabienne GRAVIL - Gilles FERRANDIZ - Florence GONZALEZ - Christian PLESSARD - Stéphanie PIEYRE – Geneviève ROUSSEAU

5 CONTRE : Claudette GRIMAL - Roselyne D'ANNA FENEYROL - Didier JAMMY - Jean-Louis ETTINGER – Eddie COLLIN

Point n°12 – Budget annexe SPANC – Compte de gestion 2018

Le compte de gestion se résume ainsi :

	Recettes 2018	Dépenses 2018	Solde 2018	Résultat N-1	Résultat de clôture 2018
Fonctionnement	2 837,48 €	2 707,04 €	130,44	0,00	130,44

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **STATUE** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018, et sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part,
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à cette délibération.

Point n°13 – Budget annexe SPANC – Compte administratif 2018

L'exécution comptable du Budget SPANC 2018 et des décisions modificatives de l'exercice 2018 se résume ainsi :

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF
VUE D'ENSEMBLE

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 2 707,04	G 2 837,48	B-A 130,44
	Section d'investissement <small>(C compris les crédits 1004 et 1045)</small>	B 0,00	H 0,00	I-B 0,00

REPORTS DE L'EXERCICE 2017	Report en section d'exploitation (002)	C (ou déficit)	I (ou excédent)	
	Report en section d'investissement (001)	D (ou déficit)	J (ou excédent)	

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)		2 707,04 <small>P = A+C+D</small>	2 837,48 <small>Q = G+H+J</small>	130,44 <small>R = Q-P</small>

RESTES A REALISER A REPORTER EN 2019 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00	
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00	
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2019	0,00 <small>S = E+F</small>	0,00 <small>T = K+L</small>	

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	- A+C+E 2 707,04	= G+K 2 837,48	130,44
	Section d'investissement	- B+D+F 0,00	= H+L 0,00	0,00
	TOTAL CUMULE	- A+B+C+D+E+F 2 707,04	= G+H+K+L 2 837,48	130,44

(1) Indiquer le signe - si les dépenses ont dépassées les recettes, et + si les recettes ont dépassées les dépenses

VU la délibération DE 15/2019 ayant désigné le président de séance, le Maire se retire afin de laisser le Conseil l'examiner hors sa présence.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à la majorité :

21 POUR : Thierry AGNEL - Reynald BUZITH - Claude MESANGE - Claudine AGNEL – Agnès ROY - Michel ALCARAZ - Laure DUBAR - Paule CHANTREUIL – Michèle CATZ - Gérard PERONI - Jacques NOE - Didier CHAMP- Laurence ROURE- Manon FERRER – Philippe COGNETTI - Fabienne GRAVIL - Gilles FERRANDIZ - Florence GONZALEZ - Christian PLESSARD - Stéphanie PIEYRE – Geneviève ROUSSEAU

5 CONTRE : Claudette GRIMAL - Roselyne D'ANNA FENEYROL - Didier JAMMY - Jean-Louis ETTINGER – Eddie COLLIN

- PREND ACTE de la présentation du Compte Administratif de l'exercice 2018,
- APPROUVE les résultats de l'exercice et le compte administratif 2018,
- AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à cette délibération.

Point n°14 – Prime annuelle du personnel communal 2019

Il est proposé de reconduire, pour l'année 2019, la prime annuelle des agents, conformément à l'article 111 de la loi n°84-53 du 26/01/1984, selon les modalités suivantes :

Sont bénéficiaires les agents et auxiliaires, exception faite des agents saisonniers ou occasionnels, ainsi que les contrats aidés. Son montant est fixé à 1 161,86 euros bruts pour les agents à temps complet, il est réduit au prorata du temps passé pour les agents à temps partiel.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **FIXE** une partie fixe de 580,93 € brut par agent
- **FIXE** une partie variable versée en novembre à chaque agent au prorata de l'absentéisme
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette délibération.

Point n°15 – Subventions annuelles aux associations 2019

Messieurs Eddie COLIN, Gérard PERONI, quittent la salle et ne prennent pas part au vote.

Mesdames Agnès ROY, Claudine AGNEL, et Laure DUBARD quittent la salle et ne prennent pas part au vote.

	ASSOCIATIONS	MONTANT
1	UCHAUD TRICOT	400 €
2	ANCIENS COMBATTANTS	1 200 €
3	AMICALE DES DONNEURS DE SANG	150 €
4	APEEU	1 200 €
5	ASTTU (TENNIS DE TABLE)	3 500 €
6	ASU (GYMNASTIQUE)	2 000 €
7	CLUB DE L'AMITIE	2 000 €
8	CLUB TAURIN LOU VOVO	3 400 €
9	HIGHLIGHTS	100 €
10	CROC SENTIER	400 €
11	GALLIA	7 500 €
12	UCHAUD SPORTING CLUB (USC)	1 500 €
13	LA FANNY	1 000 €
14	MULTIBOXE	600 €
15	RED KNIGHTS FRANCE IV	200 €
16	CONCILIATEUR DE JUSTICE	50 €
17	PREVENTION ROUTIERE	100 €
18	St HUBERT	900 €
19	TAEKWONDO	1 200 €
20	TENNIS CLUB UCHAUD (TCU)	2 800 €
21	RUGBY SUARC	1 270 €
22	YOGA	180 €
23	LA JEUNESSE UCHAUDOISE	1 500 €
24	UT SHOW	2 000 €
25	COOPERATIVE ECOLE AIGUES VIVES - PSYCHOLOGUE -	430 €

	RASED	
26	COSP œuvre sociale du personnel	1 200 €
27	CHASSE ROMAINE DU SANGLIER	250 €
28	COUP DE THEATRE	300 €
29	SOMNIUM BELLATOR	300 €
30	LA HUITIEME BORNE	200 €
6574	Subventions de fonctionnement aux associations	37 830 €
	Subventions (carnaval, fête votive) non affectées à ce jour	22 630 €
6574	TOTAL	60 460 €

Les subventions non attribuées à ce jour sont dites « non affectées » et feront l'objet d'une délibération ultérieure.

Les membres du conseil se prononceront sur ces propositions de subventions aux 30 associations et porteront les crédits nécessaires à l'article 6574 du Budget général primitif 2019, soit **60 460 €**.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des présents :

4 ABSTENTIONS : Claudette GRIMAL - Roselyne D'ANNA FENEYROL - Didier JAMMY - Jean-Louis ETTINGER.

- **AUTORISE** le versement de ces subventions aux associations mentionnées ci-dessus.

- **VALIDE** les modalités d'attributions suivantes :

- en un seul versement, effectué au mois de juillet, pour les montants inférieurs à 1 000 €, dès lors que l'association concernée a porté à la connaissance de la mairie la poursuite de l'activité de l'association à la rentrée de septembre 2019.
- en deux versements, 50 % en juillet et 50 % octobre, pour les montants supérieurs à 1 000 € et inférieurs à 10 000 € dès lors que l'association concernée a porté à la connaissance de la mairie la poursuite de l'activité de l'association à la rentrée de septembre 2019.

- **DIT** que les crédits nécessaires seront prévus à l'article 6574 « subvention de fonctionnement aux associations et aux personnes de droit privé » du budget primitif 2019.

Point n°16 – Subvention au CCAS

Mme Michèle CATZ quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des présents :

- **AUTORISE** le versement d'une subvention de 27. 000 € au CCAS.

- **DIT** que les crédits nécessaires seront prévus à l'article 657362 subvention de fonctionnement aux organismes publics CCAS budget primitif 2019.

Point n°17 – Allocation et dotations aux écoles municipales 2019

La commune doit fixer les allocations et dotations aux écoles.

Effectifs au 15/03/2019 fournis par les directeurs d'établissement et projection sur effectifs de rentrée :

Articles comptables	DESIGNATION	ECOLE ELEMENTAIRE 12 classes 282 enfants	ECOLE MATERNELLE 7 classes 170 enfants
6067	Fournitures scolaires	60 € / élève	60 € / élève
6067	Calculatrice entrée au collège	24 € / élève	//
6232	Allocation Noël	12 € / élève	12 € / élève
6247	Sortie scolaire	500 € / classe	500 € / classe
6188	Classe verte avec hébergement	1 300 € par classe	//
6188	Classe verte sur site - ou sortie	1 000 € par classe	1 000 € par classe
65888	ENT	50 €	50 €
65888	Livrets scolaires LSU	108 €	//

Les classes vertes sont limitées à 6 pour les classes élémentaires et 3 pour les classes maternelles par année scolaire.

La contribution de la commune aux RASED (Réseaux d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté) : 1 € par élève.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **FIXE** le montant par classe ou par élève des dotations et allocations de fonctionnement aux écoles municipales mentionnées ci-dessus.

- **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2019, dans les articles correspondants, et fonctions 211 et 212.

Point n°18 – Indemnité annuelle de gardiennage de l'Eglise 2019

Le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises communales est de :

- 479,86 € pour un gardien résidant dans la localité où se trouve l'édifice de culte,
- 120,97 € pour un gardien ne résidant pas dans la commune, visitant l'église à des périodes rapprochées.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **FIXE** l'indemnité 2019 pour le gardiennage de l'église communale à 120,97 €.

Point n°19 – Fixation du taux d'imposition

Fixé par le législateur lors de la loi de finances, la revalorisation des valeurs locatives est dorénavant calculée à partir d'un coefficient lié à l'indice des prix à la consommation estimé pour 2019 à 1,022.

Le produit fiscal 2019 prévisionnel figurant sur l'état 1259 transmis le 13 mars par les services fiscaux s'établit à 1647 574 € (Produit de 3 taxes).

Monsieur le Maire propose de reconduire pour 2019 les taux d'imposition communaux suivants :

Taxe d'Habitation	14,65 %
-------------------	---------

Taxe Foncière - Bâti	18,90 %
Taxe Foncière - non Bâti	108,48 %

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **FIXE** les taux des trois taxes pour 2019 comme proposé ci-dessus.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette délibération.

Point n°20 – Budget Général Primitif 2019 – M14

Le projet de Budget Primitif pour l'exercice 2019 qui présente un équilibre global de 5 223 844,34 € selon les détails suivants :

- Montant total de la section de fonctionnement : 3 181 038 €
- Montant total de la section d'investissement : 2 042 806,34 €

Il est proposé de voter le budget primitif M14 – 2019 par chapitre.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Pour les dépenses de fonctionnement / chapitre :

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
011	Charges à caractère général	726 507,00	0,00	787 230,00		787 230,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 382 140,00	0,00	1 382 000,00		1 382 000,00
014	Atténuations de produits	106 000,00	0,00	116 000,00		116 000,00
65	Autres charges de gestion courante	357 910,00	0,00	343 643,00		343 643,00
	Total des dépenses de gestion courante	2 572 557,00	0,00	2 637 873,00		2 637 873,00
66	Charges financières	44 708,00	0,00	39 482,00		39 482,00
67	Charges exceptionnelles	28 400,00	0,00	32 000,00		32 000,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	20 000,00		38 000,00		30 000,00
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	2 675 665,00	0,00	2 739 355,00		2 739 355,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	207 047,00		323 873,00		323 873,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)	67 500,00		117 800,00		117 800,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonc			0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	274 547,00		441 673,00		441 673,00
	TOTAL	2 950 212,00	0,00	3 181 038,00		3 181 038,00
						+
						D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)
						0,00
						=
						TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES
						3 181 038,00

Pour les recettes de fonctionnement /chapitre :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
013	Atténuations de charges	16 000,39	0,00	10 000,00		10 000,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	67 638,00	0,00	48 088,00		48 088,00
73	Impôts et taxes	2 062 328,00	0,00	2 184 627,00		2 184 627,00
74	Dotations, subventions et participations	716 394,00	0,00	683 819,00		683 819,00
75	Autres produits de gestion courante	3 100,00	0,00	12 500,00		12 500,00
	Total des recettes de gestion courante	2 884 690,39	0,00	2 949 034,00		2 949 034,00
76	Produits financiers	3 600,00	0,00	4,00		4,00
77	Produits exceptionnels	2 600,00	0,00	67 000,00		67 000,00
	Total des recettes réelles de fonctionnement	2 870 790,39	0,00	3 016 038,00		3 016 038,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)	14 368,00		65 000,00		65 000,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonct.			0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	14 368,00		65 000,00		65 000,00
	TOTAL	2 885 118,39	0,00	3 081 038,00		3 081 038,00

+ R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)		100 000,00
--	--	------------

= TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		3 181 038,00
---	--	--------------

SECTION INVESTISSEMENT

Pour les dépenses d'investissement :

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
010	Stocks (5)		0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	82 000,00	9 888,60	100 000,00		109 888,60
204	Subventions d'équipement versées	2 000,00	120 000,00	200 000,00		320 000,00
21	Immobilisations corporelles	914 000,00	96 682,89	1 040 000,00		1 135 682,89
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	8 000,00	0,00	28 253,00		28 253,00
	Total des dépenses d'équipement	1 006 000,00	225 581,49	1 368 253,00		1 593 834,49
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	184 535,18	0,00	151 971,85		151 971,85
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées à des participat		0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00		0,00
020	Dépenses imprévues (Investissement)			51 000,00		51 000,00
	Total des dépenses financières	184 535,18	0,00	202 971,85		202 971,85
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	1 190 535,18	225 581,49	1 571 224,85		1 796 806,34
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	14 368,00		65 000,00		65 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)			181 000,00		181 000,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	14 368,00		246 000,00		246 000,00
	TOTAL	1 204 893,18	225 581,49	1 817 224,85		2 042 806,34

+ D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)		0,00
---	--	------

= TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		2 042 806,34
--	--	--------------

Pour les recettes d'investissement :

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
010	Stocks (5)		0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	72 000,00	5 000,00	0,00		5 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'équipement	72 000,00	5 000,00	0,00		5 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1062)	180 000,00	0,00	187 000,00		187 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	425 000,00	0,00	688 426,50		688 426,50
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00		0,00
28	Participations et créances rattachées à des participations		0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00		0,00
024	Produits de cessions	625 000,00		0,00		0,00
	Total des recettes financières	1 230 000,00	0,00	875 426,50		875 426,50
46	Total des op. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00		0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	1 302 000,00	5 000,00	875 426,50		880 426,50
021	Virement de la section de fonctionnement (4)	207 047,00		323 873,00		323 873,00
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	67 500,00		117 800,00		117 800,00
041	Opérations patrimoniales (4)			181 000,00		181 000,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	274 547,00		622 673,00		622 673,00
	TOTAL	1 576 547,00	5 000,00	1 498 099,50		1 503 099,50
						+
						R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)
						638 706,34
						=
						TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES
						2 042 806,34

Budget adopté à la majorité, se reporter aux délibérations pour le détail des votes par chapitre.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par chapitre adopte le Budget Général Primitif 2019 – M14 :

- **FIXE** les taux des trois taxes pour 2019 comme proposé ci-dessus.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette délibération.

Point n°21 – Baisse du prix de l'eau - Parts communales pour 2019 – Budget annexe M49 – Eau et assainissement

Il est proposé pour 2019 les montants suivants :

Eau potable :

Part fixe : diminuer de 10 % les 3.04 € HT, soit 2.736 € HT.

Part variable : diminuer de 10 % les 0.3201 € HT pour l'eau potable, soit 0.2880 € HT.

Assainissement :

Diminuer de 10 % les 0.3064 € HT pour la part variable de l'assainissement, soit 0.2757 € HT.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** la baisse de 10 % et **FIXE** les nouveaux tarifs à :
 - 2.736 € HT pour la part fixe de l'eau potable
 - 0.2880 € HT pour la part variable de l'eau potable
 - Et 0.2757 € HT pour la part variable pour l'assainissement.

Point n°22 – Budget Annexe Primitif 2019 - Eau et assainissement – M49

Le Budget annexe M49 de la Commune proposé pour l'exercice 2019 dont l'équilibre global d'un montant de 1 495 455.75€ se présente comme suit :

- Montant total de la section de fonctionnement : 297 556.42€
- Montant total de la section d'investissement : 1 797 899.33€

Pour les dépenses de fonctionnement / chapitre :

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
011	Charges à caractère général	28 100,00	0,00	59 100,00		59 100,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	28 336,00	0,00	32 628,00		32 628,00
014	Atténuations de produits		0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	5 000,00	0,00	5 000,00		5 000,00
	Total des dépenses de gestion des services	61 436,00	0,00	96 728,00		96 728,00
66	Charges financières		0,00	0,00		0,00
67	Charges exceptionnelles	20 000,00	0,00	15 000,00		15 000,00
022	Dépenses imprévues (exploitation)	4 000,00		4 000,00		4 000,00
	Total des dépenses réelles d'exploitation	65 436,00	0,00	115 628,00		115 628,00
023	Virement à la section d'investissement (0)	112 813,92		81 028,42		81 028,42
042	Opérations d'ordre de transfert entre section (B)	111 201,00		100 900,00		100 900,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation			0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'exploitation	224 014,92		181 928,42		181 928,42
	TOTAL	309 612,92	0,00	297 556,42		297 556,42

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
=	
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	297 556,42

Pour les recettes de fonctionnement :

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
013	Atténuations de charges		0,00	0,00		0,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestas de services	110 000,00	0,00	80 000,00		90 000,00
74	Subventions d'exploitation	30 000,00	0,00	30 000,00		30 000,00
76	Autres produits de gestion courante		0,00	0,00		0,00
	Total des recettes de gestion des services	140 000,00	0,00	120 000,00		120 000,00
78	Produits financiers		0,00	0,00		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00	0,00		0,00
	Total des recettes réelles d'exploitation	140 000,00	0,00	120 000,00		120 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre section (B)			0,00		0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation			0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre d'exploitation			0,00		0,00
	TOTAL	140 000,00	0,00	120 000,00		120 000,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	177 556,42
=	
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	297 556,42

Pour les dépenses d'investissement :

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
20	Immobilisations incorporelles	157 200,00	0,00	300 000,00		300 000,00
21	Immobilisations corporelles	635 000,00	1 733,35	700 000,00		701 733,35
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	10 111,21	0,00	18 165,98		18 165,98
	Total des dépenses d'équipement	802 311,21	1 733,35	1 018 165,98		1 019 899,33
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00	0,00		0,00
18	Compte de liaison : affectation (5)		0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées à des par		0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	3 000,00	0,00	3 000,00		3 000,00
020	Dépenses imputées (investissement)	20 000,00		20 000,00		20 000,00
	Total des dépenses financières	23 000,00	0,00	23 000,00		23 000,00
45	Total des opé. pour le compte de tiers (6)		0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	825 311,21	1 733,35	1 041 165,98		1 042 899,33
040	Opérations d'ordre entre sections (4)			0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	100 000,00		155 000,00		155 000,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	100 000,00		155 000,00		155 000,00
	TOTAL	925 311,21	1 733,35	1 196 165,98		1 197 899,33
						+
	R 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)					0,00
						=
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					1 197 899,33

Pour les recettes d'investissement :

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'équipement		0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00		0,00
106	Dotations, fonds divers et réserves (7)	150 000,00	0,00	150 000,00		150 000,00
18	Compte de liaison : affectation (5)		0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées à des par		0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00		0,00
	Total des recettes financières	150 000,00	0,00	150 000,00		150 000,00
45	Total des opé. pour le compte de tiers (6)		0,00	0,00		0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	150 000,00	0,00	150 000,00		150 000,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	81 028,92		81 028,92		81 028,92
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	111 261,00		100 900,00		100 900,00
041	Opérations patrimoniales (4)	100 000,00		155 000,00		155 000,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	336 174,92		336 928,92		336 928,92
	TOTAL	474 174,92	0,00	486 928,92		486 928,92
						+
	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)					718 978,91
						=
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					1 197 899,33

Budget adopté à la majorité, se reporter aux délibérations pour le détail des votes par chapitre.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par chapitre adopte le Budget Annexe Primitif 2019 – M49 :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette délibération.

Point n°23 – Budget Annexe Primitif 2019 - SPANC

Le Budget annexe SPANC de la Commune pour l'exercice 2019 se présente comme suit pour la section de fonctionnement :

Chapitre	Libellé	Propositions nouvelles BP 2019 - €
011	Charges à caractère général	5 300.00 €
65	Autres charges de gestion	130.44 €
	TOTAL PROPOSITIONS NOUVELLES	5 430.44 €
	TOTAL GENERAL	5 430.44 €

Chapitre	Libellé	Propositions nouvelles BP 2019 - €
70	Produits des services, domaines et ventes	5 300.00 €
	TOTAL OPERATIONS NOUVELLES	5 300.00 €
002	EXCEDENT REPORTE	130.44 €
	TOTAL GENERAL	5 430.44 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à la majorité :

22 POUR : Joffrey LEON - Thierry AGNEL - Reynald BUZITH - Claude MESANGE - Claudine AGNEL – Agnès ROY - Michel ALCARAZ - Laure DUBAR - Paule CHANTREUIL – Michèle CATZ - Gérard PERONI - Jacques NOE - Didier CHAMP- Laurence ROURE- Manon FERRER – Philippe COGNETTI - Fabienne GRAVIL - Gilles FERRANDIZ - Florence GONZALEZ - Christian PLESSARD - Stéphanie PIEYRE – Geneviève ROUSSEAU.

5 CONTRE : Claudette GRIMAL - Roselyne D'ANNA FENEYROL - Didier JAMMY - Jean-Louis ETTINGER – Eddie COLLIN

- **ADOPTÉ** le Budget Annexe Primitif SPANC 2019, tel que présenté.

Point n°24 – Mise à jour de la délibération du 19 juin 2007 relative aux amortissements comptables

Monsieur le Maire indique qu'il faut apporter des précisions sur les durées relatives aux éléments suivants :

- 1- Les durées d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles sont fixées pour chaque bien ou chaque catégorie de biens par l'assemblée délibérante sur proposition, à l'exception :
 - a. des frais d'études, élaboration, modification et révision des documents d'urbanisme, obligatoirement amortis sur une durée de 10 ans
 - b. des frais d'études non suivies de réalisation, obligatoirement amortis sur une durée de 5 ans,
 - c. des frais de recherche et de développement amortis sur une durée maximum de cinq ans en cas de réussite du projet et immédiatement, pour leur totalité, en cas d'échec ;
 - d. des brevets amortis sur la durée du privilège dont ils bénéficient ou sur la durée effective de leur utilisation si elle est plus brève.
- 2- Les deux décrets n° 2015-1846 et n° 2015-1848 du 29 décembre 2015 entrant en vigueur le 1^{er} janvier 2016, ont modifié la durée d'amortissement des subventions d'équipement versées (chapitre 204). A l'origine, cette dernière était fonction de la qualité du bénéficiaire, mais depuis ce décret, elle est liée à l'objet financé soit :
 - a. 5 ans pour les biens mobiliers, matériel ou études
 - b. 30 ans pour les biens immobiliers ou installations
 - c. 40 ans pour les projets d'infrastructure d'intérêt national

Le Maire demandera au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer sur le nouveau tableau des amortissements mis à jour :

Désignation	Durée
Frais d'études	
d. des frais d'études, élaboration, modification et révision des documents d'urbanisme	10
e. des frais d'études non suivies de réalisation	5
f. des frais de recherche et de développement amortis sur une durée maximum de cinq ans en cas de réussite du projet et immédiatement, pour leur totalité, en cas d'échec ;	5
g. des brevets amortis sur la durée du privilège dont ils bénéficient ou sur la durée effective de leur utilisation si elle est plus brève.	
Logiciels	2
Mobilier	10
Matériel de bureau électrique et électronique	5
Matériel informatique	5
Matériels classiques	5
Véhicules, voiture, moto	5
Camions, véhicules industriels	10
Installations et appareils de chauffages	10
Appareils de levage et ascenseurs	10
Equipement de garage et ateliers	10
Equipements sportifs	10
Equipements de cuisines	5
Installations de voirie (annexe)	10
Plantations	10
Autres agencements et aménagements de terrains	10
Bâtiments légers et abris	5
Agencements et aménagements de bâtiments	10
Installations électriques et électroniques	5
Installations et ouillages techniques (dont subventions d'Equipement versé antérieurs à 2016)	10
Subventions d'équipement postérieurs à 2016 :	
- pour les biens mobiliers, matériel ou études	5
- pour les biens immobiliers ou installations	30
- pour les projets d'infrastructure d'intérêt national	40

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** la mise à jour du tableau susvisé
- **PRECISE** la méthode de l'amortissement linéaire.

Point n°25 – Vœux d'amitiés – commune de Świdnica / Pologne

Il est proposé de voter en Conseil Municipal une déclaration d'amitiés entre les communes de Uchaud (France) et Świdnica (Pologne) visant à nouer des relations de correspondances et d'échanges entre les deux communes. Créer des opportunités d'échanges à caractère culturel et économique et contribuer de manière plus générale au développement de l'identité Européenne autour des valeurs universelles d'amitiés et de coopération.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** la déclaration d'amitiés entre les communes de Uchaud (France) et Świdnica (Pologne).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H15.

Le Maire,

M. Joffrey LEON



Affiché et publié en Mairie le 02 avril 2019, conformément à l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

